

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication :

08 FEV. 2023

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 23 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le deux février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Serge ROBIN, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Catherine SERRA.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Mariane DOMEIZEL, Romain BRETTE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Alain GOUIRAND à Nathalie LE BOUC, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Bernadette VITALE à Eve MAUREL.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND,

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-004
Convention type de prêt de véhicule

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le projet de convention de prêt de véhicule.

Considérant ce qui suit :

Les déplacements sur un territoire rural étendu comme celui de la Communauté Territoriale Sud Luberon peuvent constituer un problème que COTELUB s'efforce de résoudre.

Dans le but de favoriser les déplacements au sein du territoire intercommunal, COTELUB souhaite mettre gratuitement à disposition d'associations locales ou d'établissements d'enseignement un véhicule de type minibus de 9 places (8 passagers + un conducteur) dont elle est propriétaire.

A ce titre, un projet de convention a été élaboré afin de définir les modalités de prêt du véhicule.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver** le modèle type de convention de prêt de véhicule tel que joint à la présente ;
- **De l'autoriser** à signer ces conventions ;
- **De l'autoriser** à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le modèle type de convention de prêt de véhicule tel que joint à la présente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer ces conventions ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nathalie Lebouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président


